

tances où toutes les minutes comptent que de renouveler cette discussion.

Nous avons en Canada trois réseaux de voies ferrées transcontinentales. Quoi que l'on puisse dire du passé, elles sont là. Elles ont des besoins auxquels il faut que le Gouvernement du jour décide des moyens à prendre pour y pourvoir. Les propositions que nous avons déposées réalisent une conception que nous considérons comme avantageuse au public dans les circonstances. Aussi, je suis persuadé que le pays en général les accueillera favorablement.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami a déclaré ne pas vouloir discuter l'eau qui traverse le moulin, mais il y est venu tout de même. L'affaire soumise à nos délibérations est celle du Nord-Canadien, et c'est à quoi je limiterai mes remarques. L'honorable ministre sait que je ne répugne nullement à discuter l'autre question; mais voici à quoi nous pensons, et je vais en parler un instant.

Si la politique du précédent ministère, à laquelle j'ai eu part, avait eu son développement, nous ne serions pas dans la position où nous sommes aujourd'hui en ce qui regarde le Nord-Canadien. Je ne dirai point que ce réseau n'aurait pas eu ses difficultés ni que dans une certaine mesure il ne nous aurait pas fallu aller à son secours, à cause peut-être d'un resserrement de l'argent ou de circonstances imprévues. Quoi qu'il en soit, la politique du ministère libéral relativement au Nord-Canadien a été tout d'abord de lier son réseau de l'Ouest à celui de l'Atlantique, avant qu'il passât de l'autre côté des Rocheuses. Il a été accordé de l'aide à ce réseau pour lui permettre d'atteindre ses mines de charbon. Mais l'ancien gouvernement s'est pour le moment refusé à toute aide tendant à établir le Nord-Canadien à l'ouest des montagnes Rocheuses. C'est alors que MM. Mackenzie et Mann s'adressèrent au gouvernement de la Colombie-Anglaise et s'entendirent avec feu sir Richard McBride pour un prolongement de leur ligne dans cette province à l'aide d'une charte, non pas fédérale, mais provinciale. De nouveau, ils s'adressèrent au Gouvernement fédéral, qui persista dans son refus. Ils conclurent avec feu sir Richard McBride un accord par lequel ce dernier les aidait très libéralement, jusqu'à concurrence, je crois, de 40 millions, selon que nous l'apprend un état déposé sur le bureau.

A cet égard, il intervint entre Mackenzie et Mann et sir R. McBride une convention portant que cette partie de leur réseau transcontinental ne serait pas soumise à

la juridiction de la commission fédérale des chemins de fer. Cet arrangement allait si loin que Mackenzie et Mann convinrent que si quelqu'un essayait de soumettre ce tronçon du réseau à la commission en question, quand bien même il s'agirait de tarifs d'entiers parcours, ils comparaitraient eux-mêmes devant les commissaires et s'opposeraient à la demande. Or, le Gouvernement, à son avènement au pouvoir, réforma entièrement cette politique et prêta son concours financier au Nord-Canadien, à l'ouest des Rocheuses. A mon avis, si la compagnie du Nord-Canadien eût strictement adhéré au projet consistant à relier au littoral de l'Atlantique son réseau récoltant le trafic des Prairies et eût mis ce réseau en exploitation, avant d'essayer de construire le tronçon de la Colombie-Britannique, elle ne se trouverait pas dans la fâcheuse situation où elle est acculée aujourd'hui.

J'ai posé une question au ministre des Finances et il m'a dit qu'il allait me répondre, puis nous sommes passés à une autre question. Si un de mes électeurs me demande ce que va nous coûter le réseau du Nord-Canadien, que lui répondrai-je??

L'hon. sir THOMAS WHITE: Pour les actions?

L'hon. M. GRAHAM: Non, pour le tout.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Tout ce que nous achetons, ce sont les actions.

L'hon. M. GRAHAM: Nous ignorons ce que cela nous coûtera.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Non, parce que nous en ignorons la valeur. Ces actions auraient plus ou moins de valeur. C'est le tribunal d'arbitrage qui en décidera. Je le répète, je manquerais de franchise si je ne disais que le Gouvernement, après avoir acquis les actions de la compagnie, a l'intention d'en continuer l'exploitation, et encore que, légalement, nous ne soyons pas plus responsables des dettes de la compagnie, que mon honorable ami ne le serait de celles du Pacifique-Canadien, s'il achetait quelques actions de cette compagnie. Le Gouvernement a l'intention que ce réseau demeure en pleine activité et cela va sans dire, il prêterait au besoin, de temps à autre, son concours financier, dans ce but. L'honorable député de Carleton (M. Carvell) a formulé, hier soir, certaines observations fort sensées et entre autres choses nous a dit qu'à son avis, le Nord-Canadien, dans cinq ans d'ici, se suffirait à lui-même. Parmi ceux